



## Annexe 8 du protocole MdV de lutte contre le harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

### Mon enfant est auteur de harcèlement

#### Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le bouscule, le met à l'écart au sein des activités de classe, en extérieur, au self, il est auteur de faits de harcèlement.

S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement.

Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être).

Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...).

Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement.

Il faut aussi que les violences cessent, pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même qui a également besoin d'aide.

#### Comment faire pour qu'il cesse?

**Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :**

- **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence. Celles-ci peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement. Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Lui poser directement des questions le mettrait en position d'accusé, mais il ne faut pas qu'il se sente "diabolisé". Il pourrait rester silencieux, par peur de la réaction des adultes ou parce qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Mieux vaut procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son

propre ressenti face au harcèlement.

Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté.

- **À l'équipe de lutte contre le harcèlement du lycée grâce à un imprimé de signalement** disponible sur le site internet du lycée à envoyer via la messagerie de l'ENT à « référents harcèlement ». Cela initiera la procédure prévue au sein du protocole harcèlement et une évaluation de la situation du jeune victime pourra être engagée afin de prendre en charge sa situation.
- **À un membre de l'établissement** : chef d'établissement, conseiller principal d'éducation, enseignant, infirmier, assistant social, psychologue, référents du groupe sentinelles-référents... afin qu'ils lancent le signalement.
- Pour en savoir plus, vous pouvez **appeler un des numéros verts nationaux** (appel gratuit) suivants :

**Le numéro vert 3020** du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.

**Le numéro Net écoute 3018** : par téléphone, sur [3018.fr](http://3018.fr) par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp, sur une application mobile de l'association E-Enfance, reconnue d'utilité publique disponible 6 jours sur 7, de 9h00 à 20h00

**Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence qu'il commet, c'est aussi agir pour que d'autres enfants, d'autres adolescents ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.**

Notez ce que votre enfant vous livre : la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ses réactions et ses émotions face à cette situation.

### **Ce qu'il est déconseillé de faire**

Ne gérez pas vous-même la situation, ne tentez pas de contacter la victime : cela pourrait aggraver la situation.